

Direction du Rayonnement Culturel et Economique
Service des Moyens Administratifs

DÉCISION DU MAIRE

N° 23D234

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : contrat de cession des droits de représentation – SASU « Les Productions Marvier » - Spectacle « Féerie de Noël – parade des ours polaires » - Dimanche 17 décembre 2023 – Cours Mirabeau. Modification du prestataire.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;
Vu la décision n°23D0204 du 3 novembre 2023 ;
Vu le projet de contrat de cession ci-annexé établi entre la SASU « Les Productions Marvier » et la commune de Marignane portant sur un spectacle « Féerie de Noël parade des ours polaires » le dimanche 17 décembre 2023 sur le Cours Mirabeau;
Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;
Considérant que la société G Prod a fait faillite et qu'il convient de la remplacer par la société « Les Productions Marvier » ;

DÉCIDE :

- **D'annuler** et remplacer la décision n° 23D204 et la convention subséquente
- **D'autoriser** la signature du contrat de cession portant sur un spectacle « Féerie de Noël – parade des ours polaires » avec la SASU « Les Productions Marvier » le dimanche 17 décembre 2023 sur le Cours Mirabeau ;
- **Que** le montant de la prestation s'élève à 6 963 € T.T.C après service fait ;
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2023 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 14 DEC. 2023

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.